

Comité de programmation cherche ainsi à assurer l'équilibre entre «les spectacles en location» et les «spectacles maison» afin de préserver la diversité, la qualité et l'intégrité de l'ensemble de la programmation du Centre».⁽⁸⁾

En ce qui concerne les montants de location demandés aux troupes artistiques locales pour accéder aux salles du Centre, un groupe local a avancé qu'il s'agit du "prix maximum", le même prix demandé de n'importe quel organisme commercial. Le Comité ne répondra pas à cette allégation car la question du coût de location des scènes n'a pas encore été totalement traitée. Mais le Comité souhaite porter à l'attention du Centre les commentaires du Groupe de travail Hendry sur le service aux collectivités et sa recommandation n° 52 voulant que le Centre établisse un budget de service aux collectivités qui, en partie, servirait à aider les troupes artistiques de la région de la Capitale nationale qui souhaitent louer les installations et les équipes techniques du Centre. Le Comité appuie cette recommandation et souhaite que les groupes régionaux puissent se produire dans une mesure raisonnable. Le Groupe de travail a aussi proposé que le Centre se donne une politique avant à la location de ses locaux. Cette politique, de même que toute autre information pertinente, devrait être rendue publique afin que les groupes intéressés puissent s'en prévaloir.

Recommandation 3

- a) **Le Conseil d'administration du Centre national des Arts devrait envisager le bien-fondé de réduire le prix qu'il demande à toutes les troupes à but non lucratif de la région de la Capitale nationale qui veulent louer des salles de spectacle du Centre;**
- b) **qu'une proportion raisonnable de temps soit prévue; et**
- c) **que les troupes intéressées soient informée de la disponibilité des locaux.**